

POLITIQUE, LITTÉRATURE, INDUSTRIE, COMMERCE.

L'ÉCHO SAUMUROIS

ON S'ABONNE

Au bureau, place du Marché-Noir, et chez MM. DUBOSSE, JAVAUD, GODFROY, et M^{lle} NIVERLET, libraires à Saumur.

Paraissant les Mardis, Jeudis et Samedis.

JOURNAL D'ANNONCES, INSERTIONS LÉGALES ET AVIS DIVERS.

ABONNEMENTS.

Saumur, par la poste
Un an. . . 18f. » 24f. «
Six mois. . 10 » 15 «
Trois mois. 5 25 7 50

— A PARIS, Office de Publicité Départementale (ISIDORE FONTAINE), rue de Trévise, 22, et à l'Agence des Feuilles Politiques, *Corresp. générale* (HAVAS), 3, rue J.-J. Rousseau

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire. — Les abonnements demandés, — acceptés, — ou continués, — sans indication de temps ou de termes seront comptés de droit pour une année. — Les annonces devront être remises au bureau du journal, la veille de sa publication.

CHRONIQUE POLITIQUE.

Paris, 24 mai.

Un décret impérial rétablit M. le général comte Ornano dans la première section du cadre de l'état-major-général de l'armée.

Le Sénat s'est réuni hier sous la présidence de M. le premier président Troplong. S. A. I. le prince Napoléon assistait à cette séance.

Le Sénat s'est réuni aujourd'hui dans ses bureaux, à trois heures.

Le Corps-Législatif s'est réuni aujourd'hui en séance publique, sous la présidence de M. Billaut; Voici le sommaire de sa séance: — Congé accordé à M. Faugier. — Dépôt de rapports: par M. Lelat, sur le projet de loi ayant pour objet d'autoriser la concession et l'exploitation des sources de l'établissement thermal de Vichy; par M. le vicomte de Kervegnen, sur le projet de loi relatif au chemin de fer de jonction du Rhône à la Loire; par M. Allart, sur le projet de loi relatif aux sociétés de crédit foncier; par M. Morin (Drôme), sur le projet de loi relatif à l'exécution du chemin de fer de Saint-Rambert à Grenoble; par M. Riché, sur le projet de loi relatif aux comptoirs d'escompte; par M. Lacave, sur un projet de loi d'intérêt local. — Présentation de trois projets de loi: le premier, tendant à autoriser l'aliénation d'un immeuble compris dans le majorat du duc de Padoue; le deuxième, relatif à un échange d'immeuble entre l'Etat et les héritiers Villepreux; et le troisième, concernant le droit de propriété garanti aux veuves et aux enfants des auteurs, compositeurs et artistes. — Adoption du projet de loi relatif à l'exécution de la ligne de télégraphie électrique entre la France et l'Algérie. — Adoption du projet de loi ayant pour objet un échange de terrains entre l'Etat et les sieurs Astruc et compagnie. — Adoption de trois projets de loi relatifs à de nouvelles délimitations de communes, dans les départements de la Haute-Saône, de l'Oise et du Morbihan. — Adoption du projet de loi relatif à un emprunt et à une imposition extraordinaire par la ville de Grenoble. — Havas.

Un rapport envoyé à M. le ministre de la marine, sur l'expédition de nos troupes de marine contre l'archipel des Bissagos, rend compte des obstacles sérieux que nos troupes ont dû surmonter pour pu-

nir les bandes de pillards qui ont si souvent fait acte de piraterie dans ces parages, contre nos navires de commerce et notamment contre le *Libéral*. La résistance a été telle, dans l'une des îles, que nos troupes ont eu quatre tués et vingt-six blessés, dont quelques-uns gravement. Deux de ces derniers sont morts peu de temps après le combat. Les pertes des indigènes ont été très-considérables; et leur roi Antonio, mortellement blessé dans le combat, a succombé peu de jours après; son frère avait été tué sur le terrain. Le commandant en chef, M. Protet, M. le capitaine de vaisseau Baudin, rendent le témoignage le plus favorable de l'ardeur et de la discipline des troupes, et se plaisent à constater l'esprit de concorde et d'assistance fraternelle que n'ont cessé de montrer les uns envers les autres les militaires et les marins qui composaient le corps expéditionnaire.

Pour juger des préparatifs qui avaient été faits dans l'île de Cagnabac, par ces populations aguerries, en vue de repousser notre attaque, il suffit de dire que, dans le dernier village enlevé, on a trouvé deux pièces de canon et plusieurs grands barils de poudre. — Havas.

REVUE DES JOURNAUX.

Paris, 23 mai.

Le *Pays* s'attache à corroborer l'article des discussions du *Moniteur* sur la conversion des dettes des communes; il s'explique, du reste, en ces termes, sur le but de la loi proposée: « Ce n'est pas dans l'intérêt du Trésor public ou d'un établissement financier quelconque que cette grande mesure de la conversion des dettes départementales et communales est entreprise, c'est dans l'intérêt des communes elles-mêmes, dont il s'agit de ramener les charges croissantes au niveau de leur source; c'est dans l'intérêt de la propriété territoriale, qu'il s'agit de dégrèver des centimes additionnels qui l'appauvrissent; c'est dans l'intérêt des consommateurs, auxquels il s'agit d'assurer à meilleur marché les objets d'alimentation première, dont les taxes additionnelles d'octroi augmentent si fort le prix vénal. — J. Cohen.

Le *Constitutionnel* continue son article sur les habitations ouvrières, et félicite le Gouvernement d'avoir purgé Paris de toutes les rues immondes, de toutes les maisons malsaines qui compromettaient la sécurité de la capitale et la santé de l'ou-

vrier; il ne trouve pas qu'on ait mis trop de précipitation à multiplier les démolitions, parce que jamais on n'aurait songé à faire le bien si l'on n'avait pas détruit le mal et décidé les capitaux à prendre un parti devenu depuis longtemps une nécessité.

Le *Constitutionnel*, répondant d'ailleurs à quelques objections qui lui ont été faites à l'occasion de l'intervention de l'Etat dans les nouvelles constructions ouvrières, dit: Rien n'est absolu. Les principes les plus utiles et les plus vrais, poussés à leurs dernières conséquences en théorie, par une logique inflexible, peuvent arriver à l'absurde dans la pratique.

Que les organes des vieux partis monarchiques qui combattent la mesure des habitations ouvrières, au nom des règles conservatrices de l'économie sociale, se rappellent que c'est au sein d'une assemblée révolutionnaire qu'une voix s'est élevée: *Périsent les colonies plutôt qu'un principe*. Conservons les principes, mais secourons les ouvriers, et s'il faut absolument sacrifier quelque chose, sacrifions plutôt les règles aux hommes que les hommes aux règles. — A. de Cesena.

L'*Assemblée Nationale* explique la portée du prochain mariage du fils aîné du roi des Belges avec une princesse de la maison de Hapsbourg. « C'est, dit-elle, changement de gravitation de la Belgique, liée naguère à la France et se tournant vers l'Allemagne, dont les intérêts sont, dans cette circonstance, communs avec ceux de l'Autriche.

» Ces faits, dit-elle, ne s'accomplissent pas au profit de l'influence de la France, mais il est permis d'y voir de nouvelles garanties de la paix générale. C'est une assez médiocre compensation pour nous, mais nous devons savoir nous contenter. — A. Letellier.

La *Presse* n'a pas d'article politique, mais elle emprunte à la *Revue des Deux-Mondes* de 1850 un article sur la diplomatie russe, sur sa valeur, sur ses moyens d'action.

L'*Union* signale la déplorable décadence des mœurs publiques dans le règne souverain de la Bourse, devenue le grand centre de l'opinion et comme le refuge des intelligences déclassées, jusqu'au jour où la France, en reprenant goût aux productions de l'esprit, retrouvera une littérature et des littérateurs.

L'*Union* signale ensuite le danger de cette souve-

FEUILLETON

UN TÊTE A TÊTE AVEC UN LION.

Il y a quelques années, pendant que j'habitais la ville du Cap, j'eus l'occasion de me lier avec plusieurs de ces hardis marchands qui font un trafic lucratif, mais périlleux, au nord de la rivière Orange. Leur absence se prolonge quelquefois deux ans et davantage; ils vont d'une tribu à l'autre avec leurs charriots et leurs serviteurs, jusqu'à ce que toutes les marchandises soient vendues; ils regagnent alors Graham's Town ou le Cap, poussant devant eux le bétail dont ils ont fait l'acquisition, rapportant des plumes d'autruche, des peaux, de l'ivoire et autres denrées précieuses, qui leur donnent un bénéfice de quatre et cinq cents pour cent. La plupart de ceux que je connaissais bornaient leurs opérations aux terres qui longent la côte occidentale de l'Afrique, entre la rivière Orange et les possessions portugaises de Benguela.

Un des plus hardis comme des plus heureux de ces marchands était un nommé Hutton, colon anglais qui avait amassé une petite fortune dans ses excursions parmi les Nammas et les Dammaras; il voulait se retirer du commerce. On me l'avait dépeint non-seulement comme un homme habile dans sa profession et comme un vaillant chasseur, mais aussi comme un des plus intelligents explorateurs de l'Afrique méridionale. J'avais eu l'occasion

de lui rendre un petit service, et il me donnait sur cette contrée tous les renseignements que je désirais. Le service n'avait pas été considérable cependant. Un serviteur Namaqua, qu'il avait amené du pays situé au-delà de la rivière Orange, ayant été mis en prison, j'obtins par mes démarches qu'on lui rendit la liberté.

Ce jeune garçon avait la figure et le caractère d'un vrai flottentot. On remarquait en lui la taille exiguë, la peau basanée, les yeux enfoncés dans leurs orbites, le nez petit, les pommettes larges et saillantes, les cheveux extrêmement touffus qui distinguent cette race. Il était d'ordinaire silencieux, grave, et même d'humeur sombre, si ce n'est quand il avait bu les liqueurs fermentées, dont il se montrait fort avide, comme presque tous ses compatriotes. Alors il passait d'une extrémité à l'autre: il ne devenait pas seulement animé, tapageur, mais agressif et belliqueux au dernier point. Il se querelait, il se battait donc fréquemment avec les noirs effrontés et astucieux de la ville, qui prenaient à le taquiner le même plaisir que les écoliers de Londres à molester un nouveau camarade venu de la province. Un jour enfin qu'il avait soutenu un combat désespéré contre un nègre colossal de Mozambique, la police le saisit, quoiqu'il fût à moitié assommé, l'emporta comme un paquet et l'enferma dans la prison. Son maître, qui ne connaissait pas beaucoup mieux que lui les lois et usages de la ville, me demanda conseil et me pria d'intervenir pour le faire re-

lâcher. En expliquant au chef les circonstances de l'arrestation, j'obtins sans difficulté son élargissement. Apollon (c'est ainsi qu'on l'avait nommé par antiphrase) fut donc rendu à son maître, après quelques heures de détention qui l'avaient dégrisé et calmé.

J'avais été surpris de l'affectueuse inquiétude montrée par M. Hutton dans cette affaire. D'où venait son attachement pour ce jeune sauvage? Apollon n'avait rien de séduisant ni dans son extérieur ni dans ses manières. Il semblait aimer son patron, mais son caractère n'était pas plus agréable que sa physionomie, et son intelligence ne paraissait pas brillante. J'avais entendu dire que M. Hutton, malgré son adresse de commerçant et sa passion pour la chasse, était honnête et avait le cœur sensible. Je supposai qu'Apollon lui avait été confié par ses père et mère, avec la promesse solennelle de leur ramener la précieuse créature en bon état, et que la sollicitude du marchand avait pour cause l'honorable désir de ne point manquer à sa parole.

Il me rendit visite le soir même, pour me remercier de mon obligeance. Dans le cours de l'entretien, je lui dis que son Namaqua était sans doute un excellent serviteur, puisqu'il lui avait inspiré tant d'affection.

— Je dois prendre soin de lui, me répliqua le négociant, car il m'a sauvé la vie.

— Ce mauvais garnement! m'écriai-je sans choisir mes expressions. Je vous avoue que cela m'étonne.

raineté de la spéculation, souveraineté signalée, dit-elle, par des financiers sérieux et prévoyants : « Quand toute une situation, dit-elle, repose exclusivement sur une activité fiévreuse des intérêts matériels. Cette situation se modifie avec la hausse et la baisse de la Bourse ; or, quoi de plus mobile, et quelles ne seraient pas les conséquences incalculables d'une panique financière ? Il est devenu de mode, dans un certain monde, de se moquer des hasards et des passions du scrutin dans le régime parlementaire ; Dieu veuille que nous ne soyons pas appelés un jour à nous demander ce que nous aurons gagné à y substituer les hasards et les passions de ce scrutin qui s'appelle agiotage de la Bourse. — A. de St-Chéron.

Le *Journal des Débats* se livre à des appréciations assez étendues sur les dernières nouvelles qu'il a reçues de Constantinople. Cependant, on doit le dire, ses idées sont assez contradictoires. Car, en même temps qu'il semble croire que la Porte aura cédé, il pense que le Sultan aura cherché à gagner du temps par l'expédient d'une crise ministérielle dont la signification s'éloigne encore de ses présomptions premières.

« Le ministère dont la liste est donnée, dit-il, serait composé d'hommes amis de la réforme et peu favorables à la Russie. Entre tous, on remarquera le nom de Fuad-Effendi, nommé ministre de l'intérieur, et qui, ministre des affaires étrangères, avait été destitué à la suite de l'affront qui lui avait été fait par le prince Menschikoff le jour de sa première visite à la Porte. » — Xavier Raymond.

Il est positif aujourd'hui que le comte Raonssel de Boulbon organise une nouvelle expédition pour se rendre en Sonora. D'après l'*Alta California* du 9 avril, elle serait composée de 1,200 hommes et divisée en 3 compagnies de mineurs, de fermiers et d'ouvriers. — Havas.

NOUVELLES EXTÉRIEURES.

SUISSE. — Les nouvelles de la Suisse ne sont pas moins importantes que celles du Levant. Le *Moniteur* annonçait, ce matin, que M. le comte Karnicki, chargé d'affaires d'Autriche à Berne, avait reçu, le 21 de ce mois, l'ordre de son gouvernement de quitter immédiatement son poste pour se rendre à Vienne, après avoir notifié au président de la Confédération helvétique la capture des relations diplomatiques entre l'Autriche et la Suisse. La dépêche télégraphique suivante complète ainsi la nouvelle :

« Berne, 23 mai.

» Par suite de la notification faite par le chargé d'affaires d'Autriche au président de la Confédération helvétique, de la rupture des relations diplomatiques entre l'Autriche et la Suisse, le Conseil fédéral a décidé de faire cesser immédiatement les fonctions de l'envoyé suisse à Vienne. »

Notre correspondance de Berlin, en date du 21 mai, complète, par ces révélations, la pénible situation qui est réservée à la Suisse :

« On peut s'attendre, dit-on, à des mesures décisives contre la Suisse, aussitôt après le retour du Roi de la cour de Vienne ; car, bien que le public n'en sache pas grand'chose, les cercles bien infor-

més regardent comme un fait que le roi pousse toujours les ministres au rétablissement de l'ancien ordre de choses dans le canton de Neuchâtel, et si les ministres ont résisté de toutes leurs forces et n'ont pas voulu mettre énergiquement sur le tapis cette question qui pourrait aisément amener des complications européennes, on ne doute pas du tout que le Roi, pendant son séjour à Vienne, n'ait l'intention de se concerter sur les mesures à prendre, relativement au mode d'action qui devra être suivi, et qu'alors il insistera pour que ses ministres agissent en conséquence. »

Il est bon de faire connaître, néanmoins, la version suivante de la *Gazette de Zurich* du 23 mai, laquelle atténue ainsi le conflit élevé.

« L'affaire du rappel du chargé d'affaires d'Autriche, M. de Karnicki, repose sur un mal entendu. Il y a quinze jours à peu près que M. Freiherrse, président du Conseil fédéral, invita plusieurs diplomates et membres du Conseil fédéral à un dîner privé, comme il a l'habitude d'en donner.

L'invitation avait été déterminée par la présence de l'ambassadeur de Bavière, baron de Verger, avec lequel M. Frei, en sa qualité de chef du département du commerce et des douanes, a négocié pour la conclusion d'un traité garantissant la libre navigation sur le Rhin et le lac de Constance. On avait invité presque tous les représentants des gouvernements étrangers. Il manquait seulement M. de Karnicki et deux autres membres du conseil fédéral. Cette dernière circonstance aurait suffi pour ôter à ce dîner tout caractère officiel. Cependant, dans plusieurs journaux on a fait ressortir la nouvelle que M. Karnicki avait assisté au dîner. La *Nouvelle Gazette de Zurich* a rectifié la nouvelle en annonçant que M. Karnicki n'avait pu assister au dîner auquel il n'avait pas été invité. La *Gazette* ne disait pas formellement que le dîner n'était pas diplomatique ou officiel.

La cour de Vienne, induite en erreur par cette nouvelle se décida à rappeler son chargé d'affaires. Le conseil fédéral, ayant eu connaissance des motifs de cet acte, a fait donner les explications nécessaires par le chargé d'affaires de Suisse à Vienne, ce qui a tranquilisé parfaitement l'Autriche, et les relations diplomatiques n'ont subi aucune interruption.

M. de Karnicki a cependant obtenu un congé. — Havas.

TURQUIE. — Le *Moniteur* annonce ce matin que le Gouvernement a reçu de Constantinople, à la date du 13 mai, la nouvelle officielle des changements opérés dans la composition du ministère Ottoman, changements que nous avons annoncés avant hier. Le revirement politique signalé par nous est donc mis désormais hors de doute.

Les feuilles de Londres transmettent, de leur côté, des nouvelles qui vont encore plus loin. Ainsi, le *Morning-Post*, du 23 mai, publie en caractères fort apparents la dépêche télégraphique suivante :

« Constantinople, 13 mai.

» Un changement de ministère a eu lieu. Reschid Pacha est nommé grand visir. — L'ultimatum du prince Menschikoff est rejeté. »

Le *Morning-Post*, non content de reproduire cette dépêche, la fait suivre d'un article très-vif contre la politique russe et qui se termine en ces

termes : « Que résultera-t-il de ceci ? — La guerre ? — Non ! — Il n'y a pas de danger que les Cosaques entrent en Moldavie, ni que la flotte russe aille devant Constantinople. Elle ne peut braver la France et l'Angleterre, la Prusse et l'Autriche réunies. Elle fera simplement retraite, comme elle a fait toutes les fois que ses tentatives audacieuses ont rencontré de la résistance. Comme l'Écossais qui avait à demi escaladé le mur du jardin de son voisin et auquel celui-ci demandait : « Où allez-vous, Sandie ? » — « Je m'en retourne », de même le prince Menschikoff s'en retournera sans rapporter de son ambassade autre chose que de la honte ! »

« La question des Lieux-Saints a été réglée définitivement, comme nous l'avons annoncé en avril, à la satisfaction de la Russie, et cet arrangement est dû à l'esprit conciliant et aux bons sentiments du gouvernement Français. La nomination de Reschid Pacha, comme grand visir, peut-être considérée comme l'indication du dessein de la Porte d'adopter une politique libérale. On peut considérer l'union de l'ambassade anglaise et de l'ambassade française, à Constantinople, comme une garantie de la sûreté et de l'intégrité de l'Empire Ottoman, si utile à notre commerce et à nos intérêts en Orient. Il n'y a pas à craindre la guerre, car dès que la France et l'Angleterre sont unies, il n'y a pas de guerre possible.

Le *Times* parle dans le même sens.

Il paraît néanmoins que le gouvernement anglais songe à renforcer sa flotte de la Méditerranée. Le *Shipping Gazette* assure que le *London*, de 90 canons, et plusieurs autres navires de guerre, ont reçu l'ordre de quitter Portsmouth pour se rendre à Malte.

Le *Morning-Herald* du 23 mai ajoute :

« Portsmouth, samedi. — Le *London* de 90 et le *Sans Pareil* sont partis, ce matin, au lever du soleil, cette escadre doit toucher à Plymouth.

» Devonport, dimanche. — L'escadre du canal, composée du *Prince-Régent* de 90, portant pavillon du contre-amiral Corry, *Amphion* de 34, *Valorons* de 16, *Léopard* de 12, *Lightflyer* de 21, *Magicienne* de 16, prendra demain la mer ; le *London* de 90 et le *Sans Pareil* de 70 (à hélice), rallieront l'escadre de Spithead. Le *Hogue* de 60 (à hélice), qui est en croisière, doit également rallier ; on dit que cette escadre ira jusqu'à Gibraltar, à moins que des affaires plus à l'orient (*further east*) n'appellent sa présence. Le *Vulture* de 8, est parti hier au soir pour Malte. »

Enfin dans la séance du 23 mai de la Chambre des lords, le comte de Malmesbury a annoncé qu'il adresserait vendredi prochain des interpellations au cabinet touchant les négociations suivies à Constantinople. — Havas.

CHRONIQUE LOCALE.

Dimanche a eu lieu, dans la Maison centrale de Fontevault, la distribution des livrets de caisse d'Épargne promis aux jeunes détenus de la Colonie et des ateliers qui se distinguent par leur conduite.

Ces livrets, de 50 et de 25 francs, étaient donnés, 10 par le ministre de l'intérieur, et 4 par la Société de patronage de Saumur.

M. le Préfet, en tournée de révision, présidait

— C'est cependant une chose certaine, reprit le marchand nomade. « Il y a dix ans à peu près que je trouvai Apollon sur la rive septentrionale du fleuve Orange. Ce n'était qu'un enfant, qui avait tout au plus atteint sa douzième année, quoiqu'on ne puisse guère deviner l'âge des naturels de ce pays. On l'avait laissé seul, dévoré par la fièvre et à demi-mort, sous un petit hangar composé de branches et de gazon. Les Hottentots ont coutume d'abandonner ainsi les malades et les vieillards qui ne peuvent plus suivre la tribu. Cette coutume affreuse, la moins morale de leurs habitudes, les a fait juger trop sévèrement peut-être, car sous d'autres rapports ils ne sont pas aussi méchants, aussi vicieux que l'ont prétendu quelques voyageurs. Bref, je mis le pauvre garçon sur un de mes charriots ; après quoi, je lui administrai de la quinine et d'autres remèdes. Au bout de quelques jours, il trottait et gambadait comme s'il n'avait jamais été malade. Il me dit qu'il s'appelait Tskuetkue ; ce nom me parut si barbare, que je lui en donnai un autre, celui qu'il porte maintenant, et qui est certes des plus distingués. Depuis lors, Apollon m'a suivi partout, et il me montre de l'attachement à sa manière. C'est un vrai sauvage pourtant. Il n'y a que moi dans le monde qui puisse le gouverner ; il exécute mes ordres aussi longtemps qu'il se les rappelle, c'est-à-dire pendant vingt-quatre heures ; il est rare que sa mémoire aille au-delà. Mais je ne puis en faire un membre de la Société de tempérance ni du

Congrès de la paix, quoique je lui donne à cet égard les meilleurs exemples. Il boit des liqueurs dès qu'il peut en attraper ; dans l'ivresse, il se bat comme un tigre à la moindre provocation. Il n'a pas d'autres défauts néanmoins : c'est un garçon honnête et fidèle, et le meilleur suivant que je connaisse. Nous nommons suivant le Hottentot ou le nègre qui chevauche derrière nous, porte notre fusil de réserve et nos munitions, donne le coup de grâce au gibier et nous rend d'autres petits services.

« Avant qu'il sauvât vos jours, vous aviez donc sauvé les siens, dis-je à M. Hutton.

« Probablement, me répondit-il, quoiqu'il se fût peut-être guéri tout seul si je ne l'avais pas trouvé sur mon chemin. Les Hottentots et les Namaquas ont la vie singulièrement dure. Il faut de longs jeûnes et des maladies terribles pour les expédier. Voici maintenant de quelle manière Apollon me prouva sa reconnaissance :

» Je m'étais mis en route avec deux charriots et environ douze domestiques pour le pays de Dammara. Deux de mes serviteurs étaient des noirs provenant de la côte de Mozambique ; les autres, des Hottentots et des Namaquas que j'avais engagés depuis mon départ. J'avais trouvé le plus grand nombre d'entr'eux à une station de missionnaires appelée le vieux Schemelen et située en deçà de la rivière Orange. Les nègres connaissaient assez bien le pays. Ils avaient acquis au Cap une teinture de civilisation. Les autres ne pouvaient guère que m'aider

à conduire les charriots ; par fois seulement je les lançais sur la trace du gibier qu'ils savaient poursuivre. Ils connaissaient assez bien le pays d'ailleurs, et m'étaient fort utiles sous ce rapport ; mais il fallait constamment les surveiller. La nature les avait donés d'une excessive poltronnerie, et quoique plusieurs sussent manier les armes à feu, je ne pus jamais obtenir qu'ils affrontassent avec un peu de courage un animal redoutable, comme un buffle ou un rhinocéros ; pour un lion, ce n'était pas la peine d'en parler. Je tuai deux ou trois rhinocéros sans recevoir de mes gens le moindre secours, sauf Apollon, qui restait bravement près de moi en toute circonstance, quoique ses dents se missent à claquer et ses yeux à ruisseler comme des sources quand nous approchions de l'ennemi.

» Une après-midi, continua M. Hutton, je détalai près d'un étang où des animaux de différentes espèces venaient boire la nuit. Nous pouvions voir leurs traces tout le long du rivage. Le lieu étant bien connu des Namaquas, ils me prièrent de camper à une certaine distance, parce que les lions étaient très-méchants dans ces parages, et que, si nous restions au bord de l'eau, nous perdriions probablement quelques-uns de nos bœufs et serions peut-être assaillis nous-mêmes. Chose curieuse ! lorsqu'un lion a goûté de la chair humaine, il semble la préférer à toute autre nourriture, et dédaigne les autres proies du moment qu'il peut saisir un homme. Je ne me souciais pas

cette fête dont la Maison centrale conservera un long souvenir. Il était accompagné de M. le Sous-Préfet, de M. le Président du Tribunal civil, de M. le Procureur impérial et d'un grand nombre de personnes honorables.

Quand on entra dans la salle de distribution, des jeunes gens chantèrent avec goût et ensemble une cantate aussi remarquable par les pensées que brillante par la musique. M. le Préfet, après leur avoir adressé quelques remerciements, leur donna d'excellents conseils qui furent écoutés avec attention et recueillement.

Pour marquer son passage dans la Maison, M. le Préfet a remis la peine à tous les détenus en punition.

Toutes les personnes qui ont assisté à cette fête n'ont eu qu'une voix pour louer M. le Directeur sur la manière dont il dirige cet important établissement et sur les résultats moraux qu'il obtient.

PAUL GODET.

DERNIÈRES NOUVELLES.

Trieste, 24 mai. — Constantinople, 16 mai. Les firmans relatifs aux Lieux-Saints viennent d'être publiés. Les négociations sont encore pendantes sur les autres questions.

Le prince Menschikoff a été reçu par le Sultan. Il y a de l'agitation dans les esprits. — Havas.

FAITS DIVERS.

Notre siècle est vraiment stupéfiant. Nous avons à peine le temps de jouir d'une découverte, qu'une autre se produit et fixe à son tour la curiosité publique. Le mouvement des tables tournantes continue, mais avec moins d'intensité, et il n'est pas difficile de prévoir le moment prochain où nous ne touchons plus à nos chapeaux que pour nous en coiffer, et où nous laisserons nos guéridons tranquilles. Le public a d'ailleurs rempli son rôle relativement à la chaîne magnétique. Le public fait des expériences, il tourne sans savoir pourquoi. C'est maintenant l'Académie des sciences qui va être chargée de pénétrer le mystère et d'en fournir l'explication.

En attendant, voici les Espagnols qui viennent de découvrir un nouveau moyen d'éteindre les incendies. Vous croyez peut-être qu'il s'agit de quelques pompes, d'un mécanisme inconnu, et qu'en définitive il y aura toujours de l'eau au fond de la chose, attendu que de toute éternité l'eau a été employée à éteindre le feu. Vous êtes à cent lieues de l'invention espagnole, et, pour ne pas tenir plus longtemps votre curiosité en suspens, je me borne à vous demander si vous fumez et si vous avez des cigares chez vous. Havane, Régales, Panatellas, Manille, etc. Cigarre ou cigarette, peu importe, si vous en avez, gardez-vous de les dissiper en vaine fumée, gardez-les précieusement, et le jour où, par l'imprudence de votre cuisinière, vous aurez chez vous un feu de cheminée quelconque, jetez un paquet de cigares au milieu de la flamme et aussitôt elle s'éteindra comme par enchantement. Plus de pompiers, plus de compagnies d'assurances; tout cela devient inutile à celui qui a un paquet de cigares sous la main, et qui le jette habilement dans le foyer

de mettre en péril mes gens ou mes bœufs. Après les avoir laissés satisfaire largement leur soif, je marchai environ deux milles, et détalai dans un petit vallon d'où il était impossible d'apercevoir l'étang. Nous allumâmes un grand feu pour éloigner les bêtes sauvages cherchant leur proie, et laissâmes les bœufs paître çà et là quelques brins d'herbes au milieu des rochers qui nous environnaient. Pour moi, je désirais vivement lancer une balle à un lion, car je n'en avais pas abattu depuis au moins trois ans. Comme je n'avais pas été fort heureux dans quelques parties de chasse au long tir, je craignais de ne plus être apte à ce genre de divertissement, qui exige des nerfs solides et une grande habitude. Je sondai quatre ou cinq de mes hommes, y compris Apollon, pour savoir s'ils voudraient venir avec moi à l'affût des lions pendant la nuit qui allait commencer. Trois seulement acceptèrent la proposition; nous laissâmes les autres près des charriots, en leur recommandant de tenir le feu allumé, puis de surveiller les bœufs afin qu'ils ne s'éloignassent pas trop. Nous atteignîmes l'abreuvoir comme le soleil se couchait, et, ayant apporté des houes et des bêches, nous commençâmes à creuser une fosse dans le sable, à environ cent pas de l'étang; nous lui donnâmes trois ou quatre pieds de profondeur. Nous entassâmes sur le bord la terre que nous en tirions, afin de nous mieux cacher. Au bout d'une heure, notre opération terminée, nous nous postâmes dans la tranchée, tenant nos fusils armés et attendant les lions.

(La suite au prochain numéro.)

de l'incendie, quelle que soit son intensité. C'est du moins ce que nous apprend le *Diario español*, du 18: — Les habitants de Madrid ont si bien pris la chose au sérieux qu'ils ont fait main basse sur tous les cigares, et que les fumeurs ne peuvent plus en trouver à aucun prix. Je ne me charge pas d'expliquer cette nouvelle propriété du tabac, je me borne au rôle de narrateur. — Lejolivet.

— Aimez-vous manger salé? on peut vous indiquer un nouveau sel qui donnerait à vos aliments un aspect de couleur rose, résultat que vous n'obtiendriez jamais en vous servant du sel blanc, du sel gris ou de tout autre sel. Un jeune savant, M. A. Gorgen, élève de M. Pelouse, a fait présenter une note à l'Académie des sciences, sur la coloration des sels de protoxyde de Manganèse qui serait de nature à produire une économie dans la dépense des cordons-bleus et des ménagères, car elle rendrait inutile le caramel et l'ognon brûlé.

On attribue généralement la coloration des sels de protoxyde de Manganèse à trois causes diverses: on l'attribue, soit à la présence d'une petite quantité d'acide permanganique ou d'un sel manganique, soit à la présence d'un sel de cobalt, soit enfin, et c'est l'opinion la plus généralement admise, à l'influence simultanée de ces dernières causes. M. A. Gorgen pense avoir établi que des sels manganiques ont une couleur rose indépendante de la présence de tout corps étranger. Il a constaté que de très-minimes proportions d'autres métaux, tels que le cuivre de Nickel, suffisent à la décoloration de ces sels; ce qui explique comment on a pu en obtenir d'incolores.

La théorie de M. Gorgen peut servir à expliquer la métamorphose de la femme de Lot en statue de sel. C'était sans doute du sel rose: de cette manière, madame Lot était couleur de chair et devait ressembler à une statue vivante. — Henri Ferrier.

SOCIÉTÉ GÉNÉRALE DU CRÉDIT MARITIME,

41, Passage Saulnier, à Paris. — 2^{me} article.

Voici plusieurs cas qui se présentent fréquemment:

Des négociants de Lima, de Valparaiso, ou de tout autre point du globe viennent en France faire des achats de marchandises. Ils se peut que les fonds dont ils s'étaient munis ne suffisent pas pour faire leurs achats et qu'ils n'aient de crédit sur aucune maison. Qu'arrive-t-il alors? Ou ils ne complètent pas leurs approvisionnements, ou ils s'adressent à des commissionnaires et aux fabricants eux-mêmes pour obtenir des avances sur la consignation de leurs marchandises. Le fabricant n'est pas souvent en mesure d'y satisfaire en prévoyant d'un crédit plus ou moins long: il refuse; le commissionnaire, presque toujours en avances avec ses commettants ordinaires, se soucie rarement d'ouvrir des relations nouvelles dans de pareilles conditions, et se montre récalcitrant, avec d'autant plus de raison, généralement, que, faute de représentants sur les marchés étrangers, le commerce français n'y peut pas surveiller ses intérêts. Que fera l'acheteur dont nous parlons? Il renoncera à compléter ses achats, ou ira chercher en Angleterre ce qui lui a manqué en France, et neuf fois sur dix il l'y trouvera. Il faut donc qu'il rencontre en France les mêmes facilités: c'est le *Crédit maritime* qui les lui donnera, et avec bénéfice pour la société, et avantage pour le commerce national, attendu que non-seulement la commande qui échappait au fabricant français lui reviendra de droit, mais que l'Angleterre n'en profitera pas. Or, le *Crédit maritime* sera toujours en mesure de réaliser ces sortes d'opérations devant lesquelles reculent les maisons particulières, parce qu'il sera représenté partout, soit par des agents spéciaux, soit par des maisons françaises ou même étrangères, au besoin. Circonstance importante à signaler en ce qu'elle constituera, désormais, pour notre commerce extérieur, un ordre et une sécurité inconnus jusqu'à ce moment, et que les Anglais et les Américains ont pratiqués avec une excessive régularité.

Avec des nuances analogues, mille cas analogues à celui que nous venons de citer se représentent journellement. Tantôt, c'est un commissionnaire qui, faute de capitaux disponibles à l'instant, est obligé de retarder l'envoi de commandes importantes; tantôt c'est un fabricant qui, en avances déjà, attendra le solde de ses déboursés pour fournir les marchandises; et, de quelque part qu'il vienne, le retard est non-seulement préjudiciable par le résultat même qu'il produit, mais aussi par ses conséquences désastreuses. Les facilités immédiates que la *Société de Crédit maritime*, par ses nombreux capitaux, qu'elle a intérêt à mobiliser constamment, offrira et aux commissionnaires et aux fabricants, mettra fin à ces graves inconvénients que nous venons de signaler. Il en sera de même à l'égard de l'expéditeur agissant pour son propre compte, et dont les opérations se ralentissent ou s'arrêtent, soit devant la lenteur des rentrées, soit devant la difficulté de les opérer, faute de correspondants sûrs et fidèles. La *Société de Crédit maritime*, non-seulement lui garantit son concours par la présence de ses agents sur les marchés étrangers, mais encore lui donne les moyens de multiplier ses opérations par l'avance de capitaux en cas de besoin. Enfin, par le système des prêts sur marchandises, le *Crédit maritime* favorisera le commerce d'exportation, en aidant les *pacotilleurs* qui iront porter au loin le goût de nos produits en développant l'émigration.

En ce qui concerne les armements, combien de fois n'a-t-on pas vu dans nos ports, des navires restant inactifs, en l'absence de capitaux pour les armer, même dans l'état actuel des choses, au moment quelquefois où il y a de beaux frêts à prendre. Qu'arrive-t-il dans ce cas? Ou l'expédition éprouve de graves retards, ou le frêt, franchissant la Manche, s'en va enrichir une marine rivale, de bénéfices dont la nôtre ne peut pas profiter. Il va de soi que le *Crédit maritime*, en développant le mouvement des marchandises, augmentera le besoin des navires; sa mission naturelle sera donc de faire toutes les avances nécessaires pour les armements, en se réservant pour garantie la police d'assurances sur le corps du navire, et le produit du frêt, double hypothèque inscrite à son profit. Du jour où les armements se multiplieront, les chantiers de construction doivent prendre un essor nouveau; c'est une conséquence forcée. Le *Crédit maritime* sera encore là pour ouvrir ses caisses au constructeur et l'aider dans ses entreprises. Enfin, dans les ventes de navires, transaction délicate quelquefois, et difficile souvent, en ce que l'acquéreur n'est pas toujours en mesure de satisfaire complètement aux exigences du vendeur, le *Crédit maritime* interviendra, couvert en tout cas, par le privilège de sa créance, par la police d'assurances et par les opérations futures.

Dans toutes les affaires que nous venons d'indiquer, et dont le cercle s'élargit au fur et à mesure qu'on y pénètre, la *Société de Crédit maritime*, appelée à les féconder par le concours de ses capitaux, a pour elle des chances considérables de bénéfices, et toutes ses avances, prêts, mises de fonds dehors sont toujours couverts par des garanties privilégiées dont elle est intéressée à surveiller l'exécution.

Nous le répétons, la création de cette société était un des besoins les plus urgents réclamés par le commerce. Ce qui fait sa force, ce n'est pas seulement de prêter un concours puissant à l'élément maritime proprement dit, mais aussi de donner un élan important au travail national qui vit de la consommation extérieure, et de multiplier le mouvement industriel du pays. Les villes manufacturières s'en ressentiront comme nos ports de mer, et les chemins de fer eux-mêmes, employés à transporter les matières brutes en échange des produits fabriqués, prendront leur large part de ce développement colossal imprimé au commerce par la *Société de Crédit maritime*.

Toutes ces considérations ont vivement frappé la place de Paris, peu familiarisée cependant aux affaires maritimes; mais tout ce qui est vrai et utile saisit toujours l'opinion publique. L'impression sera bien plus grande encore dans les villes intéressées au commerce d'exportation et dans nos ports de mer, devant lesquels va s'ouvrir une ère nouvelle de prospérité. (297)

GUÉRISON DES MALADIES NERVEUSES DE L'ESTOMAC ET DES INTESTINS PAR LE CHARBON DU D^r BELLOC.

Le rapport approuvé par l'Académie de médecine constate que les personnes atteintes de maladies nerveuses, de l'estomac et des intestins et celles chez lesquelles la digestion ne s'opère qu'avec difficulté ont vu, en quelques jours, les douleurs les plus vives cesser complètement, l'appétit revenir et la constipation disparaître par l'emploi de la *Poudre* et des *Pastilles de Charbon du D^r Belloc*.

On trouve dans l'instruction qui accompagne chaque préparation quelques-unes des observations consignées dans le rapport académique.

Les flacons de *Poudre* et les boîtes de *Pastilles* portent le cachet du D^r Belloc, à Paris, Boulevard Poissonnière, 4.

PILULES DE VALLET, approuvées par l'Académie de médecine. D'après le rapport fait à l'Académie, cette préparation est la seule dans laquelle le carbonate ferreux soit inaltérable. Aussi les médecins lui donnent-ils la préférence pour fortifier les *tempéraments faibles* et *lymphatiques*, et dans tous les autres cas où les ferrugineux doivent être employés.

Pour se garantir des contrefaçons et des imitations, il faut s'assurer que chaque flacon porte sur l'étiquette la signature *Vallet, à Paris, rue Caumartin, 45.*

La *Poudre* et les *Pastilles du D^r Belloc, et les Pilules de Vallet* se trouvent:

A Angers, chez M. MÉNIÈRE, ph.; Beaufort, MOUSSU, ph.; Châlons-sur-Loire, GUY, ph.; Château-neuf-sur-Sarthe, HOSSARD, ph.; Cholet, BONTEMPS, ph.; Saumur, BRIÈRE, ph.; Saint-Florent-le-Vieil, MAUSSON, ph. (29.)

La *Presse Littéraire*, l'une des plus intéressantes revues qui se publient dans la capitale, avec le concours des sommités de la littérature contemporaine, vient de commencer la 2^e année de sa publication. Outre l'intérêt que présente ce recueil, trois primes exceptionnelles sont offertes aux nouveaux abonnés. (Voir aux annonces).

BOURSE DU 24 MAI.

4 1/2 p. 0/0 baisse 25 cent. — Fermé à 105 50.

3 p. 0/0 baisse 10 cent. — Fermé à 81 05.

BOURSE DU 25 MAI.

4 1/2 p. 0/0 baisse 80 cent. — Fermé à 105.

5 p. 0/0 baisse 1 franc. — Fermé à 80 05.

P. GODET, propriétaire-gérant.

Tribunal de commerce de Saumur.

Les créanciers vérifiés et affirmés de la faillite du sieur François Dupont, menuisier à Saumur, sont invités à se réunir le mercredi 1^{er} juin prochain, à midi précis, en la chambre du conseil du Tribunal de commerce, à l'effet de recevoir le compte définitif du syndic et donner leur avis sur l'excusabilité du failli, conformément aux dispositions de l'art. 537 du Code de commerce.

Le Greffier du Tribunal,
(298) A. DUBOUE.

Etude de M^e LEROUX, notaire à Saumur.

Le dimanche 12 juin 1853, à l'heure de midi, il sera procédé, en l'étude M^e LEROUX, notaire à Saumur, à la

V E N T E
Par Adjudication et par Parties,

De la FERME de la CHEVALLERIE, située dans la commune de St-Lambert-des-Lévées, et exploitée par NORMAND, et de plusieurs MAISONS, situées au bourg de St-Lambert.

Le tout dépendant de la succession du sieur POISDORT. (299)

Le dimanche 29 mai 1853, à midi, En l'étude de M^e CHASLE, notaire à Saumur, place de la Bilange,

V E N T E

PAR ADJUDICATION, De TERRES, VIGNES et PRÉS, en la commune de St-Hilaire-St-Florent. Appartenant à la famille BERTIN.

A A FFERMER

Pour la St-Jean 1853. Un JARDIN, avec chambre, situé au Petit-Genève. S'adresser à M. TRANCHANT aîné. (293)

A V E N D R E

OU A LOUER. MAISON, avec cour et jardin de 5 ares environ, sise vis à vis la Mairie de Saint-Florent. S'adresser à M^{me} veuve DUFOUR.

A L O U E R
PRÉSENTEMENT

Une petite MAISON et un JARDIN clos de murs, situés près la Gueule-du-Loup. S'adresser à M. BIGOT, rue du Marché-Noir. (267)

A LOUER
Ou A VENDRE

MAISON, port du Maronnier. S'adresser à M. DUTERME, notaire.

Découvrez le incomparable par sa vertu
EAU TONIQUE
PARACHUTE des CHEVEUX
Par CHALMIN, de Rouen.

Cette Eau arrête la chute des cheveux, en fait croître de nouveaux en deux mois, et guérit toutes les maladies du cuir chevelu. — Succès garanti. — Entrepôt et fabrique à Rouen, rue de l'Hôpital, 40. — Dépôt à Paris, chez Normandin, passage Choiseul, 49 (Affr.) A Saumur, chez EUGÈNE PISSOT, coiffeur-parfumeur, rue St-Jean, n^o 2. PRIX du FLACON : 3 FR. (283)

A V E N D R E

Une jolie JUMENT, 3/4 sang, à l'entraînement depuis deux mois, âgée de cinq ans, robe alezan clair, propre aux courses plates, haies et stepple-chase. Née dans la Loire-Inférieure, pouvant y courir; par J. Calwik, p. s. et Nina, ayant déjà couru avec succès en courses plates et haies. S'adresser, pour les renseignements, à M. LANGLOIS, rue de la Comédie.

A LOUER
Pour la St-Jean prochaine,

Une PORTION de MAISON, sise rue du Portail-Louis, près le café Bonin, occupée par M^{lle} Anna Boisset, modiste. S'adresser à M. MAUBERT, huissier à Saumur. (295)

A LOUER
PRÉSENTEMENT

MAGASIN, dernièrement exploité par un boucher, situé vis-à-vis chez M. Guichard, pharmacien, rue Saint-Jean. S'adresser à M. QUETINEAU-VETTELÉ. (292)

A LOUER
En totalité ou par parties

Une HABITATION, située au Pont-Foucard, consistant en maison, servitudes, pressoir, cour, jardin, prés et vignes. S'adresser à M^{me} V^o AUBELLE, qui l'habite (213)

Saumur, P. GODET, imprimeur de la Sous-Préfecture et de la Mairie.

LA PRESSE LITTÉRAIRE

Echo de la Littérature, des Sciences et des Arts (Paraissant tous les Dimanches).

DEUXIÈME ANNÉE COMMENÇANT LE 1^{er} MAI 1853.

Publiée avec le concours des sommités de la littérature contemporaine, la *Presse Littéraire* donne chaque semaine dans ses 48 col. grand-in 4^o la valeur d'un volume in-8^o. La *Presse Littéraire* croit avoir tenu dans sa première année toutes les promesses qu'elle a faites à ses souscripteurs. L'espace dont on peut disposer dans une annonce ne saurait suffire à l'énumération des quatre cents articles qu'elle a publiés dans cette première année : Il suffira, pour donner une idée de la valeur de ce recueil, de dire qu'on trouve dans ses colonnes, au bas de morceaux littéraires très-divers et de tous les tons, les noms de MM. de Lamartine, de Chateaubriant, Armand Carrel, Georges Cuvier, Andrieux, Villemain, Sainte-Beuve, Charles Nodier, Saint-Marc Girardin, P. Mérimée, Eugène Scribe, J.-J. Ampère, Ch. Romey, Cuvillier-Fleury, Macaulay, Philartète Chasles, Ch. Nisard, Beranger, George Sand, Alex. Dumas, Alph. Karr, Emile Souvestre, Jules Sandeau, Armand de Pontmartin, Léon Gozlan, Charles Dickens, Théophile Gautier, Jules Janin, Alph. de Calonne, Méry, Francis Wey, Marie Aycard, Louis Lurine, Albert Second, Stanislas Bellanger, Benjamin Tilleul, A. Chevalier, Philibert Audebrand, Alfred Michiels, Henri Monnier, Henri de Lacretelle, Ernest Legouvé, Paul de Kock, Etienne Enault, Stéphen de la Madelaine, Maurice Saint-Aguet, Félix Tournachon, G. de la Landelle, Auguste Barbier, etc., etc.

Ces noms à divers titres aimés du public, et auxquels la *Presse Littéraire* a dû son succès, brilleront non moins souvent dans les colonnes de la deuxième année. Mais succès oblige, et dans son cadre de plus en plus large viendront se placer quelques noms qui n'y ont pas encore figuré : c'est ainsi qu'outre de nouveaux articles de MM. Villemain, Sainte-Beuve, Mérimée et Scribe, de l'Académie française, qui ont déjà fourni à notre

première année tant de belles et brillantes pages, nous en donnerons de plusieurs autres membres distingués de l'Institut, savoir : MM. Thiers, Guizot, Fournes, Patin, Alfred de Vigny, Vitet, Charles de Rémusat, Victor Cousin, de l'Académie Française : — Etienne Quatremère, Dureau de la Malle, Augustin Thierry, Beugnot, Rainaud, Paulin Paris, Philippe Lebas, Littré, Ampère, Charles Magnin, de Sauley, de l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres ; — Dunoyer, Alexis de Tocqueville, Gustave de Beaumont, Dupin aîné, Michel Chevalier, Michelet, Amédée Thierry, de l'Académie des Sciences morales et politiques ; — F. Arago, de l'Académie des Sciences. Et, en dehors de l'Institut, de l'abbé Maret, Gerbet, le Père Lacordaire, Ozanam, Vinet, Damas-Hinard, Ch. Louandre, Ponsard, Emile Angier, Ferdinand Denis, X. Marmier, etc., etc.

La *Presse Littéraire* donne tous les mois un des articles les plus remarquables des *Causes célèbres étrangères*, ouvrage publié autrefois en 5 vol. in-8^o, et qui ne se trouve plus depuis longtemps dans la librairie. Les procès célèbres qui ont eu lieu en France seront aussi successivement passés en revue.

La *Presse Littéraire* a aussi publié dans le cours de la première année la *Case de l'Oncle Tom*, traduction de MM. Ch. ROMÉY et ROLET, la plus complète qui ait été faite jusqu'ici de l'ouvrage de M^{me} Stow. Ce beau livre, formant un joli volume in-8^o, est en vente au prix de 1 fr. 25 c. dans les bureaux de la *Presse Littéraire*. Par la poste, franco, 2 fr. — Dans le cours de sa deuxième année, la *Presse Littéraire* publiera un grand nombre de nouvelles traductions des principaux auteurs anglais et américains, par les traducteurs de la *Case de l'Oncle Tom*.

Les abonnés d'un an reçoivent en prime franco avec le premier envoi, 1^o La *Case de l'Oncle Tom*, 1 vol. in-8^o; 2^o *Bérengrère*, roman, par M. Alphonse de Calonne; 3^o la *Fiancée de Grenade*, roman historique, par M. Justin Améro.

BUREAUX, A PARIS, RUE SAINTE-ANNE, 55. — PRIX D'ABONNEMENT: UN AN, 15 FR. — SIX MOIS, 8 FR. (ÉTRANGER, LE PORT EN SUS).

Les abonnements datent du 1^{er} de chaque mois. On s'abonne en adressant franco un mandat sur la poste à M. LABORDE, directeur, ou par l'entremise des Libraires, des Directeurs de Poste et des Messageries.

LE CHEPTTEL SOCIÉTÉ DES FOURNISSEURS DE BÉTAIL
FONDATION DU CREDIT AGRICOLE

AVANTAGES.

SOCIÉTÉ légalement constituée au CAPITAL de 6,000,000 fr.; DURÉE 10 ans; ACTIONS, au porteur, 1,000 fr., 500 fr., 100 fr., donnant droit;
1^o A de nouvelles actions dans chaque émission;
2^o A un intérêt de 5 p. 0/0 payable de 6 mois en 6 mois;
3^o Au dividende annuel de tous les bénéfices nets;
4^o A une part proportionnelle dans la liquidation à l'expiration de la Société;
EN OUTRE, tout porteur d'une action de 1,000 fr. est membre des Assemblées générales, électeur du conseil de surveillance et éligible à ce conseil.

1^o VACHE NOURRICIÈRE achetée prête à mettre bas; remplie de nouveau après 2 ou 3 mois (gestation de 9 mois); même valeur au bout d'un an; produit net: Le VEAU, dont la valeur, à l'âge d'un an, est moitié du prix de la mère ou 80 0/0 de bénéfice;
2^o VEAU acheté à un an ou 18 mois, gardé 6 mois ou 1 an; plus-value à un an, de 50 à 70 de bénéfice;
3^o VACHE ou BŒUF MAIGRES livrés pour l'engraissement, durant 4 à 6 mois; plus-value à 6 mois: 50 p. 0/0, pour l'année 60 fr. de bénéfice;
4^o BREBIS livrées par troupeaux avec béliers améliorés (5 mois de gestation); à un an, agneau de 7 mois; de plus, la laine de la mère; ces deux produits réunis donnent un bénéfice de cent pour cent;
5^o MOUTONS à l'engraissement achetés 40 fr. l'un, vendu 15 fr. après 4 à 5 mois; bénéfice pour les 5 mois, 50 0/0; pour les dix mois cent pour cent;
6^o PORCS à l'élevage: achat de la mère 40 fr. 2 portées par an, 6 petits par portée: par an 12, qui vendus à 5 mois 5 fr. l'un, font 60 fr. les 12; bénéfices 150 p. 0/0.

Partout moitié du profit à nous et moitié au preneur. La Gérance, dont le siège social est rue St-Marc, 52, a déjà reçu, de plusieurs départements, d'importantes demandes de bétail.

CONSEIL: MM. BUGEAUD DE LA PICONNERIE, vicomte DE CUSSY, général marquis d'ESPINAY-SAINT-LUC, général FERAY, comte DE LA ROCHE-AYMON, comte DE LOSTANGES, marquis de MONPTEZAT, comtes DE MONTLAUR, DE LA PINSONNIÈRE, DE VIGNERAI, etc. Le Conseil a, comme membres correspondants dans les départements, de grands propriétaires agronomes. — GÉRANT: REVERCHON, propriétaire agronome, membre du Congrès central d'agriculture de France, délégué par l'Académie nationale agricole de Paris. — BANQUIER: PIERRE DURAND, rue Neuve-Saint-Augustin, 22, à qui l'on doit adresser le montant intégral des actions demandées.

GARANTIES.

1^o LE BÉTAIL MÊME, croissant jour et nuit, et:
Assuré contre la mortalité, Insaisissable d'après la loi, Surveillé par des agents locaux cautionnés, Garanti par un répondant du preneur;
2^o SIGNATURES de l'agent local, du preneur, du vendeur, de notre vétérinaire (quatre intérêts opposés), certifiant chaque prix d'achat de rente;
3^o INSPECTEURS cautionnés, contrôlant tout dans leurs tournées;
4^o GÉRANCE responsable de tout et contrôlée par le conseil de patronage et de surveillance.

Vu pour légalisation de la signature ci-contre

En mairie de Saumur, le

Certifié par l'imprimeur soussigné